



FORMATION SECOURISME INCENDIE

Programme de formation EPI

Article L4121-1 du code du travail, modifié par l'ordonnance n°2017-1389 du 22.09.17 art.2

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1 ;
 - 2° Des actions d'information et de formation ;
 - 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.
- L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Considérant que l'article R123-3 du code la construction et de l'habitation Modifié par Décret n°2019-873 du 21 août 2019 - art. 4

Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ;

A qui est destinée cette formation et quels sont ses objectifs ?

Formation EPI (Equipier de Première Intervention), dite : « Incendie ».

Cette formation de 3 heures permet d'acquérir les bons comportements et d'apprendre à manipuler et à intervenir avec un extincteur sur un départ de feu réel. Cette formation s'adresse à tous les salariés, accueillis par groupe de 10 personnes maximum.

Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectifs, animés au moyen d'outils pédagogiques et de matériel d'apprentissage.

Objectifs de la formation :

A la fin de la formation, les participants seront capables :

- D'intervenir efficacement sur un départ de feu.
- De connaître et reconnaître les dangers et les risques liés à un incendie.
- Choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté pour procéder à l'extinction en toute sécurité.
- Connaître les consignes de sécurité et d'urgence inhérentes à l'établissement.
- Maîtriser les procédures d'évacuation en intégrant les missions et rôles des guides file, serres files et du responsable d'évacuation.
- Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement.

Programme de la Formation d'Equipier de Première Intervention (EPI) :

- La réglementation
- Les causes d'incendie
- Le feu
- Les classes de feu
- Les modes de propagation
- L'évacuation
- L'alerte des secours
- Faciliter l'engagement des secours

Modalités d'organisation

- Une salle de réunion au sein de votre entreprise pour la partie théorique
- Une aire de 20 M² en extérieur pour la manipulation d'extincteurs